

Effacement du barrage-clapet sur la Touques à Lisieux

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Continuité écologique

Début des travaux	Juin 2007
Fin des travaux	Juin 2008
Linéaire concerné par les travaux	230 m

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Touques
Distance à la source	65 km
Largeur moyenne	9 m
Pente moyenne	2,5 ‰
Débit moyen	5,58 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablir la continuité écologique sur la Touques.
- Créer un parcours d'eaux vives pour les kayakistes.

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine - Normandie
Région(s)	Basse-Normandie
Département(s)	Calvados
Commune(s)	Lisieux



Le barrage-clapet de Lisieux avant son arasement. La passe à poissons en rive droite n'est pas fonctionnelle pour toutes les espèces migratrices.

Le milieu et les pressions

La Touques est un fleuve côtier de 110 kilomètres de long, qui rejoint la Manche non loin de l'estuaire de la Seine. Son bassin versant de 1 350 km² est essentiellement composé de prairies et de vergers. La truite de mer et l'anguille sont présentes en nombre important sur ce cours d'eau. La Touques est classée pour la circulation des migrateurs depuis 1924.

Au centre de la ville de Lisieux, un barrage-clapet, d'une hauteur de 1,90 m a été édifié en 1960, lors de la reconstruction de la ville, pour réguler la répartition des eaux entre les deux bras de la Touques. Les vannages des autres ouvrages de la ville ayant été supprimés après les inondations de 1974, le barrage-clapet, équipé d'un automatisme à contre-poids, était le seul obstacle demeurant sur la Touques à Lisieux.

Contexte réglementaire Cours d'eau classé

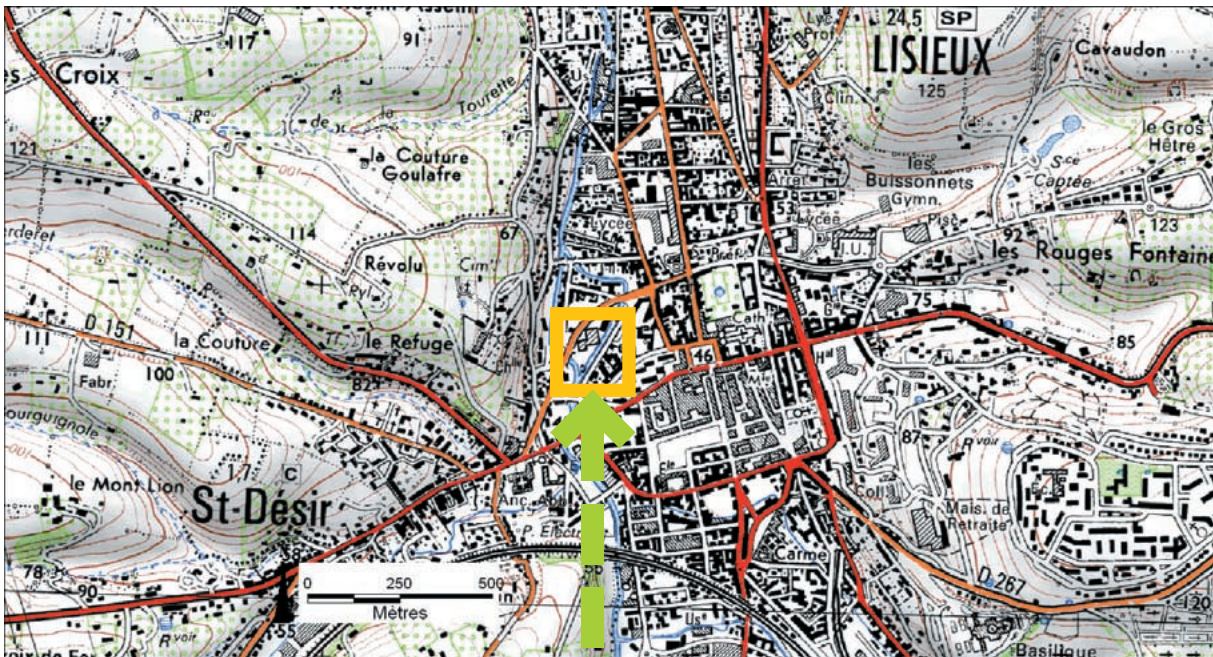
Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR277
Réf. site Natura 2000	Non concerné



Madéleine Carrouée - Onema

La Touques à Lisieux, en avril 2009, après l'arasement du barrage-clapet. Un parcours d'eaux vives fractionne le dénivelé du seuil résiduel.



IGN - Scan25®

■ Les opportunités d'intervention

Pour respecter le classement de 1924 au régime des échelles à poissons, une passe à bassins avait été réalisée. Cette dernière n'était pas efficace et a été remplacée en 1991 par une passe à ralentisseurs plans, adaptée aux salmonidés et complétée en 1993 par une rampe-brosse pour les anguilles. Le bon fonctionnement de ces dispositifs était cependant fréquemment contrarié par la vétusté du mécanisme d'automatisme du clapet, ne permettant pas le réglage continu du niveau de retenue. Ces dysfonctionnements du clapet aggravaient aussi le blocage du transit sédimentaire dans la retenue, réduisant la section hydraulique utile et imposant de coûteuses opérations d'entretien.

Ces difficultés de gestion et le nouveau classement de fin 1999, fixant une liste élargie d'espèces migratrices, ont conduit à envisager la suppression de l'ouvrage. Les raisons étaient l'absence de place pour y réaliser une passe multi-espèces à grands bassins, les importantes dépenses de rénovation du clapet et les opérations de maintenance de l'ouvrage et de la retenue.

Le projet a été élaboré en 2001 par un groupe de travail conduit par la ville de Lisieux et associant tous les partenaires concernés: agence de l'eau, Conseil supérieur de la pêche, cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières, associations locales de pêche et de canoë-kayak et direction départementale de l'agriculture et des forêts (DDAF).

Après les premières études hydrauliques, il a été décidé d'aménager le franchissement du seuil résiduel du clapet sous la forme d'un parcours d'eaux vives, répondant aux attentes du club de canoë-kayak présent sur le site.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux ont consisté à supprimer les clapets sur les deux bras de la Touques. Les seuils résiduels ont par la suite été aménagés, notamment avec le parcours d'eaux vives.

Des confortements de berges et de murs ont été réalisés dans l'emprise de l'ancienne retenue et à l'aval d'un ruisseau affluent, le Cirieux. L'aval du parcours réaménagé, a été conforté suite à des affouillements dans d'anciens remblais de ruines de guerre.

■ La démarche réglementaire

Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Le dossier, réalisé avant 2006, a été fait avec l'ancienne nomenclature. La correspondance avec la nouvelle est la suivante :

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

3.1.1.0 : Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant : 1°Un obstacle à l'écoulement des crues, 2°Un obstacle à la continuité écologique.

3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges.

6.1.0 : Abrogé dans la nouvelle nomenclature.

■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été mise en place.

■ Le suivi

Aucun suivi n'est réalisé.

Renforcement et aménagement d'une berge en amont de l'ouvrage.



Coûts

En euros HT

Coût des études	25 500 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements	408 000 €
Coût de la valorisation	non concerné
Coût total de l'action	450 500 €

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau (80 %), commune de Lisieux (20 %).

Partenaires techniques du projet :

Agence de l'eau, Conseil supérieur de la pêche, cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières, associations locales pour la pêche et de canoë-kayak et DDAF.

Le bilan et les perspectives

Cette opération a permis de redynamiser les écoulements sur la Touques sur environ 450 mètres en amont du barrage-clapet. Des faciès courants sont réapparus. La continuité écologique, migrations piscicoles et transport sédimentaire, est désormais rétablie dans la traversée de Lisieux.

Déchargé des obligations d'entretien, la commune est satisfaite de la réalisation des travaux.

L'image de la rivière a par ailleurs été revalorisée par la création d'un parcours d'eaux vives et la redécouverte du ruisseau-frayère, le Cirieux, masqué dans la retenue jusque là.

Plus globalement, cette opération qui a permis de « libérer » la Touques en cœur de ville a été l'occasion, grâce à l'implication des élus et services de la ville de Lisieux, de tisser un lien nouveau entre les habitants et leur rivière. Les captures régulières de truites de mer ces dernières années dans les nouveaux « coups de pêche » en amont de l'ancien barrage en sont une illustration.

Cette opération fait partie des nombreuses actions menées sur le bassin de la Touques et contribue à la réouverture totale du bassin versant [voir la fiche « Rétablissement de la continuité écologique sur le bassin de la Touques »].

La valorisation de l'opération

L'effacement du barrage-clapet à Lisieux et les résultats des trente ans d'effacements/aménagement des ouvrages ont été valorisés à travers une visite de terrain organisée par l'Onema en présence de la secrétaire d'État en charge du développement durable. À cette occasion, un reportage télévisé a été diffusé au journal d'une grande chaîne nationale.



Maître d'ouvrage

Commune de Lisieux



Contact

Yannick Lefèvre
Commune de Lisieux
21 rue Henry-Chéron - 14100 Lisieux
ylefevre@ville-lisieux.fr